

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

TENDANT À PROTÉGER LES MINEURS DES USAGES DANGEREUX DU PROTOXYDE
D'AZOTE - (N° 2498)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS35

présenté par
Mme Six, rapporteure

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 3, après le mot :

« détournés »,

insérer le mot :

« et ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 5 et 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.